



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(37)/4
8 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Trente-septième réunion directive
Genève, 26 juillet 2005

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa trente-septième réunion directive**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 26 juillet 2005

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique.....	2
II. Questions diverses.....	9
III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes.....	11
<i>Annexe</i>	
I. Ordre du jour de la trente-septième réunion directive du Conseil	12
II. Participation.....	13

Chapitre I

Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique (Point 1 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

«Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique: rapport du Secrétaire général de la CNUCED» (TD/B/EX(37)/2).

Déclarations générales

2. Le **Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a exprimé sa satisfaction des récentes initiatives internationales annoncées à l'appui du développement de l'Afrique et a fait observer qu'elles correspondaient aux recommandations figurant dans de précédentes analyses établies par la CNUCED. Il s'est félicité du traitement de la dette du Nigéria, proposé au Club de Paris, tout en soulignant qu'il y avait d'autres pays d'Afrique pauvres surendettés qui n'étaient pas visés par l'Initiative PPTE. S'il palliait quelques-unes des faiblesses inhérentes à l'Initiative PPTE, le nouveau Cadre opérationnel pour la viabilité de l'endettement n'allait pas suffisamment loin en matière de directives opérationnelles pour la réalisation des OMD, et il s'appuyait trop sur les Évaluations de la politique et des institutions nationales (EPIM), qui étaient un outil d'analyse peu performant et subjectif pour l'évaluation du risque de surendettement. Les pays bénéficiant d'une annulation de 100 % de leur dette conformément à la décision des pays du G-8 se verraient déduire un montant équivalent de leurs allocations IDA et devraient se soumettre à nouveau au processus EPIM pour obtenir des prêts et dons supplémentaires. Il était en outre nécessaire de réviser et de rationaliser la conditionnalité des prêts et de l'aide, et de laisser aux pays une plus grande marge de manœuvre pour la conception et l'application de leurs politiques macroéconomiques. Pour ce qui était de la bonne gouvernance, le mécanisme d'examen collégial inauguré par le NEPAD était désormais opérationnel, et quatre pays sur les 24 qui y avaient souscrit avaient été examinés. La coopération économique régionale en Afrique et avec d'autres régions en développement, y compris une plus grande participation au SGPC, pouvait renforcer les relations commerciales et économiques entre régions en développement. Enfin, le Coordonnateur a présenté les activités entreprises par le secrétariat à l'appui du NEPAD et du développement de l'Afrique, tout en invitant les représentants à proposer des moyens de les améliorer.

3. Le représentant de la **République démocratique du Congo**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a attiré l'attention sur l'amélioration des résultats économiques de l'Afrique en 2004, mais a ajouté que c'était principalement le résultat de meilleures conditions climatiques, d'une hausse des prix des combustibles et des produits de base hors combustibles, d'une plus grande stabilité politique et d'un renforcement de l'aide et de l'allègement de la dette. La croissance du PIB restait modeste, à 4,6 %, en particulier du fait qu'elle n'avait pas été créatrice d'emplois. Seulement six pays avaient atteint l'objectif d'une croissance de 7 % requis pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Quatre grandes questions étaient importantes pour le développement de l'Afrique: le surendettement, l'aide, la synergie entre commerce et développement, et la coopération technique. Concernant la dette, le représentant a souligné la nécessité d'une annulation inconditionnelle de l'ensemble de la dette, assortie de mesures pour aider les pays africains non visés par l'Initiative PPTE. La proposition

des dirigeants du G-8 de doubler les flux d'APD vers l'Afrique serait très utile pour financer des investissements d'infrastructure. Il fallait améliorer le commerce intrarégional africain, ainsi que le commerce Sud-Sud dans lequel l'Asie jouait déjà un rôle prépondérant. La promotion du commerce Sud-Sud et de l'intégration financière était essentielle et les pays africains étaient invités à participer activement au SGPC. Des initiatives telles que la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), la coopération entre l'Inde et l'Afrique et le Sommet Asie-Afrique qui avait eu lieu en avril 2005 à Jakarta étaient également importantes. Il restait néanmoins nécessaire au niveau international de mener à terme le Cycle de Doha en tant que véritable «cycle pour le développement», où serait pris en compte les besoins en matière de développement des pays pauvres.

4. Le représentant du **Zimbabwe**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit qu'en dépit de quelques progrès économiques, la plupart des pays n'avaient pas atteint l'objectif de croissance de 7 % par an nécessaire à la réalisation des OMD. Les travaux de recherche et d'analyse et les activités de coopération technique de la CNUCED, en particulier en matière d'appui au NEPAD, étaient essentiels à un développement économique durable en Afrique. Le Groupe africain se félicitait de la proposition des dirigeants du G-8 d'annuler en totalité la dette due par 14 pays africains arrivés au point d'achèvement de l'Initiative PPTE et des négociations au Club de Paris pour un traitement global de la dette du Nigéria. Il espérait que d'autres pays pauvres non visés par l'Initiative PPTE seraient eux aussi prochainement admis à bénéficier d'un traitement analogue de leur dette. Ces propositions, avec une hausse sensible des flux d'APD, la rationalisation des blocs économiques régionaux en Afrique et un accroissement de la coopération Sud-Sud, contribueraient à renforcer les capacités productives en Afrique et à accroître l'utilisation des actuelles possibilités d'accès aux marchés. Une plus grande marge d'action macroéconomique pour concevoir et appliquer des politiques conformes aux priorités nationales en matière de développement socioéconomique était nécessaire. Le mécanisme d'évaluation intra-africain se mettait progressivement en place et les interactions entre le NEPAD et la CNUCED pourraient être renforcées. À cet égard, la CNUCED était invitée à intensifier son appui à l'initiative OCDE/NEPAD en matière d'investissements en vue d'améliorer les conditions d'investissement dans les pays africains et de promouvoir ainsi les investissements aussi bien étrangers qu'intérieurs. Le Groupe africain jugeait également nécessaire d'entreprendre des activités concrètes dans le contexte du Consortium international pour les infrastructures (Union africaine, NEPAD et Banque africaine de développement). Les partenaires de développement de l'Afrique étaient invités à soutenir le programme détaillé de développement agricole pour l'Afrique du NEPAD, qui visait à accroître la productivité agricole et à promouvoir le développement des zones rurales.

5. Le représentant du **Royaume-Uni**, parlant au nom de **l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion, Bulgarie et Roumanie**, a souligné que les activités de la CNUCED en faveur des PMA et de l'Afrique devaient être ciblées, hiérarchisées, et bénéficier des ressources nécessaires au sein du secrétariat. Les pays développés devaient veiller à ce que le développement soit une priorité absolue du Cycle de Doha. Lors du récent Sommet de l'Union africaine tenu en Jamahiriya arabe libyenne, les dirigeants africains avaient appuyé sans réserve les recommandations du rapport de la Commission pour l'Afrique et s'étaient engagés à assumer la responsabilité du développement de l'Afrique, notamment à suivre des pratiques de bonne gouvernance. Les engagements pris au Sommet du G-8 à Gleneagles venaient renforcer les propres efforts des pays africains tels que prévus dans le NEPAD et par l'Union africaine, et

L'Union européenne continuerait de soutenir le NEPAD pour qu'il apporte toute sa contribution potentielle au développement des pays africains. Les PPTE, dont la plupart se trouvaient en Afrique, bénéficieraient d'une annulation totale de leur dette multilatérale, à hauteur de 33 milliards d'euros. L'UE s'était engagée à porter son APD au niveau de l'objectif de 0,7 % d'ici à 2015, la moitié au moins de cette APD étant consacrée à l'Afrique subsaharienne. Le Conseil européen avait adopté en mai 2005 des propositions spécifiques visant à accélérer l'action de l'Union européenne dans certains domaines, à savoir la gouvernance, l'interconnexion et l'équité, dans la perspective de la réalisation des OMD. L'UE proposait de soutenir l'application des réformes faisant suite aux recommandations du Mécanisme d'évaluation intra-africain et de reconstituer les ressources du mécanisme pour la paix afin de soutenir les efforts déployés par l'Afrique pour régler ses conflits. En outre, elle proposait un partenariat Europe-Afrique dans le secteur des infrastructures pour y promouvoir l'investissement privé, ainsi que l'adoption d'un «pacte pour l'équité» au nombre des critères permettant de définir les allocations d'aide.

6. Si l'engagement de la CNUCED en faveur de l'Afrique ne faisait aucun doute, l'organisation pouvait néanmoins faire plus encore pour le continent, de façon plus ciblée. La tenue de la douzième session de la Conférence en Afrique permettrait, pouvait-on espérer, de renforcer cet engagement. Pour ce qui était des activités en faveur de l'Afrique, trois domaines méritaient plus particulièrement d'être soulignés: l'analyse du commerce, les programmes de renforcement des capacités et les projets d'assistance technique, en particulier le Cadre intégré et le Programme intégré conjoint d'assistance technique (JITAP). Il était primordial d'aider l'Afrique à élargir sa participation au système commercial mondial. Le secrétariat était invité à travailler en étroite collaboration avec le Comité directeur du NEPAD et à veiller à la cohérence de son assistance en vue de répondre aux besoins à court terme et à long terme des pays bénéficiaires.

7. Le représentant des **Philippines**, parlant au nom du **Groupe asiatique**, a dit que l'Asie était solidaire de l'Afrique pour ce qui était de promouvoir les activités de développement. On observait des signes encourageants concernant le partenariat Asie-Afrique, notamment les flux d'IED de l'Asie vers l'Afrique, pour la production de certains produits de base et d'articles manufacturés destinés aussi bien aux marchés locaux qu'aux marchés extérieurs. Ces investissements ne représentaient toutefois que 10 % du total des flux d'IED vers l'Afrique et l'intensification de la coopération entre l'Asie et l'Afrique nécessiterait l'élimination de certains obstacles au commerce, tels que des coûts de transport élevés et la faiblesse des infrastructures en Afrique. Améliorer ces infrastructures était l'une des priorités du NEPAD, qui exigeait de vastes ressources extérieures; la croissance d'importants pays en développement asiatiques avait contribué à la hausse des prix des produits de base. Le SGPC était un moyen approprié de promouvoir le commerce interrégional, d'où la nécessité pour tous les pays de continuer d'y apporter leur appui, à côté du rôle clef joué par la CNUCED, pour garantir le succès du troisième cycle de négociations. Les pays en développement avaient besoin d'une plus grande marge d'action pour pouvoir appliquer un ensemble approprié d'instruments et de mesures. Il fallait redoubler d'efforts pour faire du système commercial multilatéral un véritable moteur du développement. Il fallait remédier aux biais inhérents au système. Différents problèmes devaient être résolus, dont les problèmes d'accès aux marchés et d'entrée, les subventions qui faussaient les échanges, les normes et réglementations qui entravaient les exportations des pays en développement, ainsi que la faiblesse et l'instabilité des prix des

produits de base. Le Groupe asiatique se félicitait de l'initiative adoptée par le G-8 à Gleneagles en matière d'aide, mais soulignait que la qualité et l'efficacité de l'aide étaient des éléments tout aussi importants. L'allègement de la dette devrait être expressément lié aux plans nationaux de développement et aux efforts déployés pour atteindre les objectifs internationaux de développement, y compris les OMD. Avec le soutien de donateurs, la CNUCED, l'OMC et d'autres institutions compétentes devaient fournir un appui ciblé et soutenu aux pays en développement en matière d'intégration commerciale et d'ajustement. Le Groupe se félicitait d'un récent rapport de la CNUCED proposant un «plan Marshall pour le commerce en faveur des pays les moins avancés» et attendait avec intérêt un début de mise en œuvre des recommandations figurant dans ce rapport.

8. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des **pays les moins avancés**, a dit que l'Afrique était récemment devenue l'objet d'une grande attention, comme en témoignait le Sommet du G-8 à Gleneagles et le montrerait la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong (Chine). Toutes ces bonnes intentions n'avaient toutefois que peu d'effets sur la vie des individus, dans la mesure où l'Afrique ne représentait que 2 % du commerce mondial et était probablement la seule région du monde où la pauvreté serait plus grande en 2015 qu'elle ne l'était en 1990. Des contraintes structurelles continuaient de saper la compétitivité de l'Afrique; et s'il était de la responsabilité des pays africains de faire de l'intégration régionale le vecteur d'une croissance plus rapide, un appui continu et constant de la communauté internationale était indispensable. L'APD, dont une grande partie sous la forme d'un allègement de la dette, avait augmenté, mais elle restait nettement inférieure à ce qu'il fallait fournir à l'Afrique pour la réalisation des OMD. Les PMA se félicitaient des mesures d'annulation de la dette prises par le G-8 en faveur de 18 PPTE, dont 14 africains. Ils dénonçaient par ailleurs les effets de distorsion des obstacles non tarifaires, des obstacles au commerce et des subventions agricoles, et soulignaient la nécessité de progresser dans les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement du cycle de Doha. Rappelant le rapport Sachs, le représentant a dit que le manque de ressources financières aggravait les difficultés de l'Afrique. L'APD ne représentait actuellement que 0,22 % du RNB des pays donateurs, au lieu des 0,7 % promis. Il était plus avantageux pour les pays de participer au commerce que de recevoir une aide accrue. Le groupe des PMA souhaitait que davantage de ressources soient consacrées au renforcement des infrastructures commerciales et des capacités productives de l'Afrique. Beaucoup restait à faire, en particulier dans des domaines tels que la diplomatie commerciale multilatérale, la gestion de la dette, l'investissement, la productivité et la diversification de la production de produits de base, ainsi que l'amélioration des infrastructures portuaires.

9. Le représentant de la **Jamahiriya arabe libyenne** a énuméré les facteurs responsables de l'actuelle situation socioéconomique de l'Afrique, qui allaient de la pauvreté à la dette extérieure, et s'est félicité de la proposition du G-8 d'annuler 100 % de la dette des 14 pays africains qui avaient atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Il fallait examiner les plans et les mécanismes mis en place pour assurer la réalisation des OMD, et le représentant a remercié les membres du G-8 des programmes visant à promouvoir l'investissement étranger et à mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution de projets de développement en Afrique. Le NEPAD avait besoin du soutien de la communauté internationale. La création de l'Union africaine contribuerait beaucoup au développement du continent grâce à un renforcement de la coopération et de la solidarité entre les peuples africains. Un certain nombre de décisions

importantes avaient été prises au cinquième Sommet de l'Union africaine, qui avait eu lieu à Sert, en Jamahiriya arabe libyenne, en juillet de cette année.

10. Le représentant de la **Colombie** a souligné la nécessité d'une bonne gouvernance. La lutte contre la corruption devait être un instrument essentiel pour l'établissement de bonnes relations entre pays développés et pays en développement. Si les pays en développement étaient responsables de leur propre développement, les objectifs fixés pour eux au niveau international ne pourraient être atteints qu'avec le soutien de la communauté internationale. Dans sa résolution A/RES/59/155, l'Assemblée générale des Nations Unies déclarait que la lutte contre la corruption et la prévention de la corruption passaient par un effort de coopération devant mobiliser la communauté internationale et la société civile nationale. Les pays en développement devaient mettre en place des mécanismes qui rendraient impossible toute transaction avec une entreprise transnationale ayant des antécédents de corruption, et les pays développés devaient eux aussi prendre des mesures pertinentes. Les pays africains qui n'étaient pas encore membres du SGPC devaient y adhérer et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs du système, en particulier maintenant que le troisième cycle de négociations avait été lancé.

11. Le représentant de **Cuba** a dit que l'Afrique était un continent dont les faiblesses l'empêcheraient d'atteindre jamais son plein potentiel commercial sans un soutien extérieur. L'Afrique avait des besoins économiques et sociaux et des besoins de développement que Cuba, pays pauvre, n'avait guère les moyens de satisfaire, même si le pays y contribuait modestement en envoyant des docteurs, des enseignants et d'autres professionnels travailler dans certains pays africains. De plus, les gouvernements devaient disposer d'une plus grande marge d'action politique pour promouvoir le développement national. Les Accords de l'OMC n'avaient été que d'une utilité pratique limitée. Cuba considérait qu'il devrait y avoir davantage de dispositions portant sur l'application d'un traitement spécial et différencié et qu'il devrait y avoir plus de propositions et plus de résolutions à cet égard adoptées d'ici la fin de l'année. Concernant le commerce, il fallait accroître les exportations et les débouchés internationaux, ce qui ne pouvait se faire que par une réduction des restrictions au commerce, y compris les obstacles non tarifaires, des prescriptions en matière de qualité telles que les normes sanitaires, et autres mesures anticompetitives. L'annulation de 100 % de la dette était certes importante, mais devait être appliquée de façon inconditionnelle. Les pays développés devaient doubler leur APD; cela permettrait d'accroître les échanges multilatéraux, les transferts de technologie et, partant, d'améliorer la compétitivité de l'ensemble du continent. Des progrès limités avaient été faits dans le cadre du cycle de Doha sur les questions intéressant l'Afrique, et la CNUCED devait continuer de mettre en avant de nouvelles idées de dialogue et participer au processus de formation d'un consensus international sur la façon d'assurer le développement de l'Afrique.

12. Le représentant de l'**Indonésie** s'est déclaré préoccupé par l'opinion qui semblait s'imposer que l'objectif de développement du Millénaire consistant à réduire la pauvreté dans le monde de moitié d'ici 2015 ne serait probablement pas atteint. En Afrique, comme dans d'autres parties du monde, le problème de la dette et les besoins en ressources étaient inextricablement liés à la capacité d'accumulation de capital et de croissance. Malgré l'Initiative PPTE et les mesures prises au Club de Paris, de nombreux pays africains continueraient de souffrir de leur surendettement. On ne pouvait donc que se féliciter de la décision prise au Sommet du G-8 d'annuler toutes les dettes multilatérales dues par les PPTE africains parvenus au point d'achèvement, mais pour que l'allègement de la dette soit valable et efficace, il fallait mettre en œuvre une stratégie globale, assortie d'une augmentation sensible des flux d'APD et de

l'instauration d'un système commercial international propice au développement. Le représentant a loué la CNUCED pour ses idées concernant les moyens d'améliorer la compétitivité des exportateurs de produits de base, de garantir à tous les PMA un accès en franchise et hors contingent aux marchés développés et de créer un fonds «d'aide au commerce» qui permettrait aux pays en développement de moderniser leurs infrastructures liées au commerce. Il fallait redoubler d'efficacité dans la mise en œuvre des initiatives visant expressément l'Afrique, en particulier les projets prioritaires du NEPAD, et multiplier par deux l'aide au développement en Afrique. Enfin, le Nouveau partenariat stratégique afro-asiatique, institué en avril 2005, constituait un pas important pour la réalisation du potentiel de coopération interrégionale dans tous les aspects du développement, y compris le commerce, l'investissement, la santé et les problèmes d'endettement, et pour l'appui aux projets et initiatives du NEPAD.

13. Le représentant de l'**Union africaine** a dit que, par son engagement constant et ses recommandations, la CNUCED avait fondamentalement contribué à l'actuelle popularisation des idées concernant l'annulation de la dette et le doublement de l'aide publique au développement. L'Union africaine notait l'importance de programmes de renforcement des capacités tels que le JITAP et le Cadre intégré, et demandait à la CNUCED de continuer d'accroître ses efforts pour fournir une assistance technique pour la facilitation du commerce. Elle l'encourageait également à continuer d'aider les groupements économiques régionaux africains, qui constituaient les fondations de l'Union africaine. Le secrétariat était invité à conserver un point de vue indépendant sur les questions spécifiques à l'Afrique, car cela était essentiel à l'amélioration des perspectives du continent.

14. Le représentant de la **Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA)** a exprimé sa satisfaction de la coopération et de la collaboration qui s'étaient instaurées entre la CNUCED et la CEA en matière d'activités de renforcement des capacités liées au commerce. Les travaux de recherche réalisés par le secrétariat de la CNUCED avaient contribué à inciter la communauté internationale à entreprendre un examen plus critique des difficultés auxquelles était confrontée l'Afrique. La CNUCED devait se concentrer sur les contraintes pesant sur l'offre, car accroître la productivité et la compétitivité des pays africains restait une tâche formidable exigeant le soutien de l'organisation. Elle pouvait soutenir les efforts déployés pour aider les pays africains à développer et à conforter un secteur privé dynamique, dans l'objectif de promouvoir l'entrepreneuriat, de développer de meilleures techniques de production et d'élargir l'accès à l'information commerciale. L'aide apportée par la CNUCED à l'intégration de l'Afrique dans le système commercial multilatéral à travers de multiples activités d'assistance technique était importante.

15. La représentante du **Japon** a dit que son gouvernement appréciait les activités de la CNUCED concernant, notamment, le renforcement des capacités productives en Afrique, le commerce Sud-Sud et la promotion de l'investissement. Le Japon se félicitait de la participation de la CNUCED au Cadre intégré et aux programmes de renforcement des capacités du JITAP, en coopération avec d'autres institutions. Des mécanismes préférentiels entre pays en développement compléteraient les mesures préférentielles proposées par des pays développés. Le Japon s'était efforcé d'élargir l'accès aux marchés des PMA, notamment des PMA africains. L'expérience des pays asiatiques montrait l'importance du secteur privé et de l'investissement et, à cet égard, les recommandations figurant dans le projet de livre bleu pour le Kenya, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie étaient appréciées par le Japon. Évoquant le Sommet du G-8 de Gleneagles, où un nouvel engagement de renforcement de l'aide à l'Afrique avait été

annoncé, la représentante a dit que le Japon doublerait le volume de son APD à l'Afrique au cours des trois prochaines années, et qu'il avait pris l'engagement d'annuler les dettes de PPTE africains à hauteur de 4,9 milliards de dollars; il continuerait de soutenir le développement de l'Afrique à travers des initiatives et des projets relevant de la TICAD. En coopérant de façon cohérente avec d'autres organisations bilatérales et multilatérales, la CNUCED obtiendrait les meilleurs résultats possibles de ses ressources limitées.

Chapitre II

Questions diverses (Point 3 de l'ordre du jour)

Certificat d'origine du système généralisé de préférences

16. La **Présidente** a attiré l'attention sur le document TD/B/EX(37)/3 et les modifications qu'il était proposé d'apporter au certificat d'origine SGP (formule A) pour tenir compte du schéma de préférences de la Turquie. Elle a proposé que le Conseil approuve les modifications présentées dans le document.

Décision du Conseil

17. Le Conseil a approuvé les modifications proposées au certificat d'origine SGP (formule A), telles qu'elles figuraient dans le document TD/B/EX(37)/3.

Accréditation d'acteurs non étatiques pour les rencontres avec la société civile

18. La **Présidente** a rappelé que la première partie du paragraphe 117 du Consensus de São Paulo disposait que: «Le Conseil du commerce et du développement organisera des rencontres informelles d'une demi-journée avec des acteurs non étatiques pour leur permettre d'exprimer leurs vues sur les questions dont il est saisi. Le secrétariat établira une synthèse des résultats de ces rencontres informelles, qui sera ensuite soumise au Conseil en tant que contribution à ces débats. Les modalités de participation seront inspirées des règles appliquées pour la participation de la société civile et des organismes du secteur privé à la préparation de la Conférence.» Pour la onzième session de la Conférence, le secrétariat avait instauré une procédure d'accréditation rapide permettant aux organisations de la société civile de participer à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même. La Présidente a proposé que le Conseil autorise les organisations de la société civile qui avaient déjà été agréées pour participer à la onzième session de la Conférence à continuer de participer à ses prochaines rencontres avec la société civile et que les demandes d'accréditation d'autres organisations de la société civile soient présentées, pour examen par les États membres, selon les mêmes procédures que celles définies pour la onzième session de la Conférence.

Décision du Conseil

19. Le Conseil a décidé que les organisations de la société civile qui avaient déjà été agréées pour participer à la onzième session de la Conférence pourraient continuer de participer à ses prochaines rencontres avec la société civile et que les futures demandes d'accréditation présentées par des organisations de la société civile seraient soumises, pour examen par les États membres, selon les mêmes procédures que celles qui avaient été mises en place pour la onzième session de la Conférence.

Rapport de la reprise de la quarante-quatrième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme

20. Le représentant des **Philippines**, parlant en sa qualité de **Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme**, a présenté le rapport du Groupe de travail sur la reprise de sa quarante-quatrième session (TD/B/WP/183).

21. La **Présidente** a proposé que le Conseil prenne note du rapport et entérine les conclusions concertées qui y figuraient.

Décision du Conseil

22. Le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail – document TD/B/WP/183 – et a fait siennes les conclusions concertées qui y figuraient.

Financement de la participation d'experts

23. La **Présidente** a attiré l'attention sur la question du financement de la participation d'experts aux réunions d'experts de la CNUCED.

24. Le représentant des **Philippines** a fait rapport au Conseil sur les résultats des consultations menées concernant le financement de la participation d'experts. Comme demandé par le Président du Conseil puis par le Groupe de travail à la reprise de sa quarante-quatrième session, il avait conduit des consultations informelles sur cette question. Une approche prévoyant des modalités spécifiques semblait être prometteuse. Toutefois, des difficultés techniques tenant à des règles et réglementations budgétaires de l'ONU que les délégations à Genève n'avaient pas le pouvoir de modifier remettaient en cause la viabilité d'au moins un important élément de l'approche envisagée. Le représentant a souligné la nécessité de poursuivre l'examen de la question avec la participation du spécialiste à la CNUCED du financement de la participation d'experts; il a proposé que la question figure à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil, en vue de déterminer de quelle façon les États membres souhaitaient procéder pour parvenir à régler enfin ce problème.

25. La **Présidente** a rappelé, compte tenu du résultat des consultations, l'accord qui avait été conclu aux consultations du Président du 20 juillet 2005, à savoir qu'il avait été proposé d'inscrire la question à l'ordre du jour de la session ordinaire du Conseil si une solution ne pouvait être trouvée d'ici la trente-septième réunion directive. Elle a proposé que le financement de la participation d'experts soit inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session ordinaire du Conseil en tant que point 9 d) et que l'on demande au secrétariat d'établir une note résumant les contraintes, contenant une mise à jour des pratiques d'autres organisations concernant le recours au budget ordinaire pour financer les frais de voyage et autres frais de participation d'experts aux réunions intergouvernementales et, si possible, avançant des propositions.

Décision du Conseil

26. Le Conseil a décidé d'inscrire la question du financement de la participation d'experts à l'ordre du jour de sa cinquante-deuxième session en tant que point 9 d). Il a également demandé au secrétariat d'établir une note.

Chapitre III

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Ouverture de la réunion

27. La réunion a été ouverte par la Présidente du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

28. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(37)/1. (Pour l'ordre du jour, voir l'annexe I plus loin.)

Bureau

29. Le Bureau du Conseil, élu à la cinquante et unième session, était composé comme suit:

Présidente:	M ^{me} Mary Whelam	(Irlande)
Vice-Présidents:	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M. Luciano Barillaro	(Italie)
	M. Doru Romulus Costea	(Roumanie)
	M ^{me} Sarala M. Fernando	(Sri Lanka)
	M. Kiminori Iwama	(Japon)
	M ^{me} Melissa J. Kehoe	(États-Unis d'Amérique)
	M. Ernesto Martínez Gondra	(Argentine)
	M. Jorge Ivan Mora Godoy	(Cuba)
	M. Love Mtesa	(Zambie)
	M ^{me} Preeti Saran	(Inde)
Rapporteur:	M. Patrick Krappie	(Afrique du Sud)

Rapport du Conseil sur sa trente-septième réunion directive

30. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa trente-septième réunion directive.

Annexe I

Ordre du jour de la trente-septième réunion directive du Conseil

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Questions diverses.
4. Rapport du Conseil sur sa trente-septième réunion directive.

Annexe II

PARTICIPATION*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion:

Algérie	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne	Japon
Angola	Lettonie
Arabie saoudite	Liban
Autriche	Madagascar
Bahreïn	Malaisie
Bangladesh	Malte
Bélarus	Maroc
Belgique	Maurice
Bénin	Mexique
Chine	Norvège
Colombie	Oman
Côte d'Ivoire	Pays-Bas
Cuba	Philippines
Égypte	Pologne
Espagne	Portugal
États-Unis d'Amérique	République de Corée
Éthiopie	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	République dominicaine
Finlande	République tchèque
France	République-Unie de Tanzanie
Ghana	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Guinée	Slovaquie
Indonésie	Suède
Iraq	Suisse
Irlande	Yémen
Israël	Zimbabwe
Italie	

2. Les autres États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés en qualité d'observateur:

Monaco
Saint-Siège

3. L'observateur ci-après était représenté à la réunion:

Palestine

* La liste des participants porte la cote TD/B/EX(37)/INF.1.

4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion:

Communauté européenne
Union africaine

5. La Commission économique pour l'Afrique était représentée à la réunion.

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion:

Catégorie générale

Centre d'échanges et de coopération pour l'Amérique latine
Confédération internationale des syndicats libres

Catégorie spéciale

Institut international de l'océan
